

Production laitière : la Chine impose de nouveaux droits de douane sur les produits laitiers



© 2025 Les Echos Publishing

Après les éleveurs de porcs, la guerre anti-dumping que se livrent l'Union européenne et la Chine vient de faire de nouvelles victimes : les producteurs laitiers. Ainsi, depuis le 23 décembre dernier, de nouveaux droits de douane s'appliquent notamment sur les fromages frais et transformés, sur les fromages bleus ainsi que sur certains laits et crèmes venant de l'Union européenne.

Ces droits s'échelonnent de 21,9 % à 42,7 %.

Une réponse chinoise aux taxes européennes

Totalement infondée et injustifiée selon l'Union européenne, qui dénonce vivement cette mesure, cette surtaxation provisoire s'inscrit dans le cadre d'une enquête antisubventions lancée en août 2024 par les autorités chinoises. Officiellement, cette enquête a été initiée à la demande de l'Association laitière de Chine. Une demande intervenue le lendemain de l'annonce, par l'UE, de la mise en place de droits de douane plus élevés sur les véhicules

électriques fabriqués hors de l'Europe et qui apparaît donc comme une mesure de rétorsion contre Bruxelles.

L'enquête devrait prendre fin en février 2026. En attendant qu'une décision définitive soit prise, ces nouvelles taxes s'appliqueront aux exportations de produits laitiers.

© 2025 Les Echos Publishing